
CENTRE DE RESSOURCES TERRITORIAL DE LA ROCHE-SUR-YON

Un accompagnement renforcé pour les personnes âgées
désireuses de vivre à domicile

DOSSIER DE PRESSE

Avec le soutien financier de l'Agence régionale de santé Pays de la Loire



SOMMAIRE

Page 3

Mettre les ressources et l'expertise des EHPAD au service du soutien à domicile

Page 4

Les missions

Page 4

Les professionnels du CRT

Page 5

Focus sur l'accompagnement renforcé

Page 6

Les critères d'admission pour l'accompagnement renforcé

Page 6

Le parcours d'admission pour l'accompagnement renforcé



Mettre les ressources et l'expertise des EHPAD au service du soutien à domicile

Comme partout en France, l'agglomération de La Roche-sur-Yon est confrontée au vieillissement de la population. On compte aujourd'hui près de 25 000 habitants âgés de 60 ans et plus, soit plus d'un quart de la population agglomérative (source : Recensement de la population 2019). Ce chiffre devrait augmenter de 50 % d'ici 2050 pour atteindre plus de 36 000 habitants. Pour répondre à cette situation, **l'Agglomération s'engage dans une politique gérontologique ambitieuse en déployant un schéma directeur gérontologique au niveau intercommunal sur la période 2023-2026. Objectif : faire de La Roche-sur-Yon Agglomération une capitale du bien-être à tous les âges.**

L'information, l'accompagnement et le développement du soutien à domicile des personnes âgées font partie des axes forts de ce schéma directeur.

Suite à un appel à projets de l'Agence régionale de santé Pays de la Loire, le conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de La Roche-sur-Yon a validé par délibération le 16 mars 2023 la création du premier Centre de ressources territorial (CRT) vendéen. Nouvelle mission exercée par les EHPAD du CCAS de La Roche-sur-Yon, le CRT fait suite à l'expérimentation DIVADOM sur le territoire (Dispositif innovant de vie à domicile).

Les objectifs sont multiples :

- Permettre aux personnes âgées en perte d'autonomie de vieillir à domicile ;
- Anticiper les besoins pour limiter les ruptures ;
- Créer des liens entre le domicile et l'EHPAD ;
- Renforcer l'attractivité des métiers du grand âge.

Financé à 100 % par l'Agence régionale de santé Pays de la Loire avec une enveloppe globale de 400 000 €, le CRT de La Roche-sur-Yon fait partie des cinquante premiers CRT financés en France.

Agence régionale de santé Pays de la Loire

Dans un contexte de forte transition démographique et de façon à favoriser et accompagner le virage domiciliaire, l'ARS Pays de la Loire travaille depuis plusieurs années à l'émergence de nouveaux modèles d'accompagnement des personnes âgées. Dans ce cadre, 10 premiers CRT ont été retenus dans la région Pays de la Loire suite aux appels à candidatures 2022 et 2023, dont 2 en Vendée. La stratégie de déploiement des missions CRT se poursuit à l'échelle de la région avec la création prévisionnelle de 18 CRT supplémentaires, à l'horizon de 2028. C'est l'un des défis majeurs du Projet Régional de Santé 2023 – 2028 : favoriser l'autonomie et l'inclusion, soutenir la vie à domicile, un accompagnement global et inclusif permettant le libre choix des personnes âgées.

Ce vendredi 8 décembre 2023, le CRT est officiellement inauguré, en présence d'Etienne Le Maigat, Directeur de la Délégation territoriale de Vendée de l'Agence régionale de santé Pays de la Loire et de Luc Bouard, Maire de La Roche-sur-Yon et Président de La Roche-sur-Yon Agglomération.



Les missions

Le CRT organise des actions en direction de toutes les personnes âgées du territoire et de leurs proches aidants, pour favoriser l'accès aux soins et à la prévention et l'inclusion sociale. Il propose aussi un soutien aux professionnels dans leur exercice quotidien. Il propose, sous conditions, un accompagnement renforcé aux personnes âgées en perte d'autonomie.

Deux volets

- **Volet 1 > mobiliser des compétences et des actions pour le maintien à domicile des personnes âgées** en favorisant l'accès des personnes âgées aux soins et à la prévention, en luttant contre l'isolement des personnes âgées et en contribuant à l'amélioration des pratiques professionnelles ;
- **Volet 2 > proposer un accompagnement renforcé** en sécurisant l'environnement de la personne, en accompagnant la gestion des situations de crise et le soutien aux aidants, en proposant un suivi renforcé autour de la personne et en favorisant la continuité du projet de vie et la lutte contre l'isolement.

L'accompagnement renforcé consiste à ajouter un suivi aux dispositifs déjà en place chez la personne accompagnée. Exemple : une personne bénéficiant déjà d'un service d'aide ou des aides-soignants à domicile les conserve. Les compétences des équipes du CRT complètent l'existant.

Un déploiement en plusieurs temps sur le territoire

- 2023 > volet 1 et 2 sur le territoire de la ville de La Roche-sur-Yon ;
- 2024 > volet 1 sur le territoire de l'agglomération de La Roche-sur-Yon et poursuite du volet 2 sur le territoire de la ville de La Roche-sur-Yon ;
- 2025 > volet 1 et 2 déployés au niveau de l'agglomération de La Roche-sur-Yon.



Les professionnels du CRT

L'équipe du Centre de Ressources Territorial (CRT) est pluridisciplinaire. Elle comprend :

- 1 chef de projet ;
- 1 infirmier ressource ;
- 3 aides-soignants référents ;
- 1 médecin coordonnateur ;
- 1 psychologue ;
- 1 ergothérapeute ;
- 1 chargé de développement des parcours de vie des personnes âgées

À ce jour, 7 postes ont été pourvus, avec l'objectif d'atteindre l'effectif total de 9 professionnels de santé pour le 31 décembre.

Avec la création du CRT, deux nouvelles professions apparaissent :

- L'infirmier ressource, un professionnel qui a autant d'expérience qu'un infirmier coordinateur mais qui encadre une équipe beaucoup moins importante ;
- L'aide-soignant référent, un aide-soignant particulièrement expérimenté dont la fonction principale n'est plus la réalisation des soins mais l'accompagnement global de la personne âgée, dans la coordination de l'action des différents professionnels à domicile au profit des choix de vie de la personne âgée.



Focus sur l'accompagnement renforcé

Sécurisation de l'environnement de la personne

- Evaluation du logement et accompagnement de son éventuelle adaptation
- Mise en place d'une téléassistance renforcée et adaptée aux besoins pour améliorer la détection des situations de détresse
- Organisation d'une levée de doute à domicile jour et nuit

Suivi renforcé autour de la personne

- Elaboration et suivi des plans de soin et de nursing
- Coordination des prestations d'accompagnement des acteurs du domicile
- Suivi des prestations par des visites à domicile
- Prestations complémentaires réalisées par les agents du CRT : éducation thérapeutique, accès aux soins, soutien aux aidants, etc.
- Assistance à la réalisation de téléconsultations médicales

Soutien aux situations de crise

- Astreinte de nuit IDE mutualisée entre les EHPAD du CCAS
- En cas de nécessité, recherche d'hébergement en urgence pour les bénéficiaires de la file active

Continuité du projet de vie et lutte contre l'isolement

- Plan d'accompagnement personnalisé en cohérence avec le plan de soins
- Maintien du lien social : accompagnement aux activités culturelles et de loisirs, animations et repas à l'EHPAD de proximité



Les critères d'admission pour l'accompagnement renforcé

- Avoir 60 ans et plus
- Etre Yonnais ou Agglo-Yonnais (à partir de 2025)
- Etre en perte d'autonomie (évalué GIR 1 à 4)
- Les personnes accompagnées à domicile mais pour qui les prestations « classiques » ne suffisent plus et dont l'objectif est de se maintenir à domicile ou de retarder son entrée en établissement
- Etre en situation de fragilité pour les motifs suivants : isolement social, absence ou épuisement de l'aidant, mise en danger, troubles cognitifs/comportementaux, fragilité suite à une hospitalisation, hospitalisations répétées
- Accepter la téléalarme financée par le CRT
- Accepter l'accompagnement proposé par le CRT

12 personnes sont accompagnées à ce jour avec un objectif de 30 personnes au 31 décembre 2023.



Le parcours d'admission pour l'accompagnement renforcé

Seuls les professionnels des secteurs du soin médico-social ou du social peuvent orienter les personnes âgées répondant aux critères d'admission. Le délai moyen de réponse est de 4 semaines.

- 1- Les professionnels repèrent une personne âgée vivant à domicile correspondant aux critères d'admission.
- 2- Les professionnels prennent contact avec le CRT pour échanger sur la situation.
- 3- L'équipe du CRT se concertent pour étudier les demandes.
- 4- L'infirmier ressource organise des visites à domicile.
- 5- Une commission prononce l'admission des personnes dans le dispositif en tenant compte de la capacité d'accueil du service.
- 6- La personne âgée est informée de la décision et reste en contact avec l'équipe du CRT.